

Règlement Compétition	Adoption : CD du 27.10.2006
<b>Règlement Trophée Départemental Jeunes (TDJ)</b>	Entrée en vigueur: 01 septembre 2006
	Validité: permanente
	Remplace: Règlement TDJ 2004-2005
	Nombre de pages: 7

Sommaire:

<b>Article 1</b>	<b>NATURE DE LA COMPETITION</b>
<b>Article 2</b>	<b>REGLES ET NIVEAUX</b>
<b>Article 3</b>	<b>CRITERES DE PARTICIPATION</b>
<b>Article 4</b>	<b>MODALITES D'INSCRIPTION</b>
<b>Article 5</b>	<b>TABLEAUX</b>
<b>Article 6</b>	<b>MODALITES D'ORGANISATION</b>
<b>Article 7</b>	<b>ARBITRAGE &amp; LITIGES</b>
<b>Article 8</b>	<b>CLASSEMENT ET RESULTATS</b>
<b>Article 9</b>	<b>CAHIER DES CHARGES</b>
<b>Article 10</b>	<b>ASSISTANCE MEDICALE</b>
<b>Article 11</b>	<b>APPLICATION DU PRÉSENT REGLEMENT</b>
<b>Article 12</b>	<b>FEUILLE INSCRIPTION</b>



## **Article 1 : NATURE DE LA COMPETITION**

### **1.1 Champ d'application**

Le Comité Départemental Badminton Mayenne organise chaque saison un circuit d'étapes ouvert aux catégories: poussins (es) , benjamins (es), minimes, cadets (tes) juniors.

### **1.2 Dénomination**

Cette compétition est appelé le "Trophée Départemental Jeunes " (TDJ) et s'adresse aux licenciés FFBA du département de la Mayenne.

### **1.3 Date & Lieu**

Les dates et lieux des différentes journées du " Trophée Départemental Jeunes " sont définis à chaque début de saison en fonction du calendrier fédéral et du calendrier de la Ligue de Badminton des Pays de Loire. Les dates seront si possible les même que le Trophée National et le Trophée Régional

Les lieux sont définis d'un commun accord entre le Comité Départemental Badminton Mayenne et les clubs organisateurs.

Les modalités d'organisation sont définies selon le cahier des charges du Comité Départemental Badminton Mayenne

## **Article 2 : REGLES ET NIVEAUX**

### **2.1 Règles**

Le circuit du " Trophée Départemental Jeunes " se déroule selon les règles de la FFBA énoncées dans le Règlement Général des Compétitions. Elles sont complétées par ce règlement particulier.

### **2.2 Niveaux**

Deux niveaux de compétition seront mis en place à l'exception des poussins (es)

#### **2.2.1 Niveau ESPOIR ( Niveau moyen ou débutant)**

- joueurs non classés

#### **2.2.2 Niveau ELITE ( les meilleurs joueurs du département)**

- joueurs classés et non classés

## **Article 3 : CRITERES DE PARTICIPATION**

### **3.1 Licences:**

Seuls peuvent être admis à participer à cette compétition, les joueurs (ses) régulièrement licenciés à la FFBA pour la saison en cours et ne faisant l'objet d'aucune suspension pour ces compétitions.

### **3.2 Sur-classement:**

**3.2.1** Les poussins (es), benjamins (es) ou minimes peuvent jouer dans une catégorie d'âge supérieure s'ils sont en possession d'un simple ou double sur-classement valable à la date limite d'inscription.

**3.2.2** Un joueur à la possibilité de changer de catégorie en cours de saison dans le même niveau d'évolution. Exemple: un joueur "benjamin Élite" ne peut-être surclassé en "minime Espoir" mais en "minime Élite".

**3.2.3** Les sur-classements ne doivent concerner que des joueurs évoluant en niveau Elite, survolant leur catégorie d'âge. Ils se feront sur proposition du club avec l'accord de la Commission Jeunes du Comité Départemental Badminton Mayenne

**3.2.4** A la deuxième participation dans la catégorie supérieure, le joueur surclassé restera définitivement dans celle-ci.

**3.2.5** A l'issue des journées du Trophée, le joueur ayant évolué sur deux catégories sera classé dans les deux catégories mais seul le meilleur classement sera retenu.

### **3.3 Minima requis à la participation**

Il est demandé aux clubs d'inscrire aux journées du " Trophée Départemental Jeunes " des joueurs (ses) ayant un minimum de pré requis définis ci-dessous:

- connaissance des règles du jeu (base)
- savoir servir
- maintenir un échange
- notions d'arbitrage

Le " Trophée Départemental Jeunes " s'adresse à des joueurs voulant évoluer ou découvrir la compétition, il est donc souhaitable que les jeunes s'engagent sur plusieurs TDJ.

## **Article 4 : MODALITES D'INSCRIPTION**

### **4.1 Inscriptions**

4.1.1 Les inscriptions pour les journées du Trophée (TDJ) sont obligatoires et sont à communiquer par

- Email à [codep53.badminton@laposte.net](mailto:codep53.badminton@laposte.net)
- courrier à  
Comité Départemental Badminton Mayenne  
Maison des sports  
109 Av Pierre de Coubertin  
BP 1035  
53010 LAVAL cedex
- fax au  
02 43 56 80 59

### **4.2 Montant inscription**

Le montant d'une inscription par joueur à une étape est de 3.00 €. Toute inscription ne sera définitive qu'avec le règlement par chèque.

### **4.3 Niveau d'inscription**

Pour chaque journée du TDJ le niveau d'inscription des joueurs (Elite & Espoir) sera défini par le club auquel le joueur est licencié. Certains critères sont à prendre en compte:

- son classement au 01/09
- sa moyenne en cours
- son niveau d'évolution au TDJ la saison précédente

Un joueur peut être inscrit en Espoir lors d'un TDJ et en Elite lors d'un autre TDJ ou inversement. Il est cependant souhaitable qu'un joueur régulièrement vainqueur en Espoir se confronte à la catégorie Elite.

### **4.4 Le délai d'inscription:**

- est indiqué sur **le calendrier communiqué aux clubs** en début de saison et téléchargeable sur le site du Codep53 Badminton <http://codep53.chez-alice.fr>
- est en règle générale 10 jours avant la date du TDJ soit le jeudi avant 18h30 dernier délai.
- en cas de retard (sauf cas de force majeure: problème avéré de la Poste....) les engagements du club ne seront pas retenus pour le TDJ.

### **4.5 Imprimé type**

Les inscriptions pour être valablement retenue sont réalisées dans les délais par l'intermédiaire de l'imprimé type qui figure en annexe de ce règlement et en téléchargement sur le site du Codep53 Badminton <http://codep53.chez-alice.fr>

### **4.6 Accompagnateurs**

Nonobstant la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un délégué responsable nommé par le club et présent le jour de la compétition jusqu'à la dernière qualification des joueurs de son club. Si le nom du représentant ne figure pas sur la feuille d'inscription, celle-ci sera refusé. Le juge-arbitre ou le responsable du Comité Départemental Badminton Mayenne pourra interdire la compétition aux joueurs se présentant sans responsable à la compétition, au moment du pointage. Si une délégation de responsabilité est donnée à un responsable d'un autre club présent, celui-ci devra en attester par une lettre écrite remise au juge-arbitre ou au responsable du Comité Départemental Badminton Mayenne lors du pointage.

### **4.7 Forfait des joueurs**

Lorsqu'un joueur est forfait après son inscription il faut:

- prévenir au plus tôt la Commission Jeunes du Comité Départemental Badminton Mayenne
- fournir un certificat médical sous 15 jours en cas de problème de santé
- justifier cette absence en cas de force majeure
- toute absence non justifiée sera passible d'une amende de 15 € et d'une suspension pour la prochaine journée du TDJ
- En cas d'absence justifiée, le montant de l'inscription sera remboursée au club par le Comité Départemental Badminton Mayenne.

## **Article 5 : TABLEAUX**

### **5.1 Responsabilité**

La constitution des tableaux s'effectuera sous la responsabilité de la Commission Jeunes du Comité Départemental Badminton Mayenne avec le **responsable Jeunes du club organisateur** la semaine précédant la journée du TDJ.

### **5.2 Logiciel informatique**

Le TDJ est géré avec le logiciel BADPLUS, agréé par la FFBA

### **5.3 Nombre de tableaux**

Cette compétition s'exerce sur un seul tableau: les simples ( SH & SD)

### **5.4 Forme des tableaux**

Chacun des TDJ se déroule sous la forme d'une phase qualificative en poules de 3 ou 4 (avec 2 sortants) puis d'un tableau en élimination directe. Si le nombre de joueurs inscrits ne permet pas de phase qualificative avec plusieurs poules, une formule championnat sous forme d'une poule de 4 ou 5 joueurs sera constituée.

### **5.5 Désignation des têtes de séries**

Les têtes de séries des étapes sont désignées par la Commission Jeunes du Comité Départemental Badminton Mayenne.

#### **5.5.1 TDJ 1ou 1<sup>ère</sup> journée de la catégorie:**

- toutes les têtes de séries sont désignées en fonction des critères suivants et par ordre prioritaire:
  1. Classement et moyenne (Top 100)
  2. Classement TDJ saison précédente
  3. Evaluation Club

#### **5.5.2 TDJ 2 et suivants**

- toutes désignées par le classement cumulé des journées du TDJ

### **5.6 Constitution des poules et tableaux de sorties de poules**

En dehors de têtes de séries (cf. article 5.5) les poules seront constituées de manière aléatoire par Badplus. De même la composition des tableaux de sorties de poules sera gérée par Badplus de façon automatique. Le logiciel doit être paramétré de façon qu'en sortie de poules un 1<sup>er</sup> rencontre un 2<sup>ème</sup>.

## **Article 6 : MODALITES D'ORGANISATION**

### **6.1 Club organisateur**

Le club organisateur a la responsabilité de la table de marque et la gestion de la journée du TDJ. Il s'engage à respecter le cahier des charges défini par le Comité Départemental Badminton Mayenne.

### **6.2 Codep53 Badminton**

Le Comité Départemental Badminton Mayenne s'engage

- à déléguer un responsable de la Commission Jeunes Codep53
- à fournir tous les éléments relatifs à cette compétition
- à fournir l'ordinateur portable et ses accessoires
- à fournir les volants pour la compétition (matches)

Le Comité Départemental Badminton Mayenne sollicitera la présence d'un juge-arbitre du département. Sa présence sera fonction de leurs disponibilités.

### **6.3 Horaires indicatifs et pointage**

#### **6.3.1 Les horaires**

- accueil et pointage des joueurs 8H30  
sauf Poussins accueil et pointage à 11H00
- début des matchs à 9H00  
sauf Poussins début des matchs à 11H30

#### **6.3.2 Responsable Club**

Chaque responsable de club indiqué sur la feuille d'inscription pointera l'ensemble des ses joueurs à la table de marque. Il a d'autre part obligation de prévenir la table de marque du départ du TDJ de l'ensemble de ses joueurs.

#### 6.4 Affichages

Le présent règlement du TDJ doit être affiché dans la salle ou tout du moins être à disposition sur un support informatique (ordinateur Codep53 Badminton).

Les classements à l'issue de l'étape précédente doivent être affichés dans la salle.

Les tableaux doivent être affichés dans la salle et être actualisés après chaque tour de jeu.

L'échéancier (s) doit être affiché.

#### 6.5 Volants et tenues vestimentaires

##### 6.5.1 Les volants

Ils sont fournis par le Comité Départemental Badminton Mayenne.

- volants plastiques pour les joueurs "non classés"
- volants plumes pour les joueurs classés
- en dehors des matchs les volants sont à la charge des clubs.

##### 6.5.2 Tenues vestimentaires

- un Tee-shirt du club est souhaité et recommandé.
- le port du short est obligatoire (hors bermuda et caleçon)
- le port du pantalon de survêtement pendant les matchs ne pourra être autorisé par le juge-arbitre (ou responsable Codep53 Badminton) que dans des cas particuliers ou lorsque les conditions de température dans la salle le rendent nécessaire.

#### 6.6 Matches

Les matchs se déroulent:

- en 2 sets gagnants de 21 points pour toutes les catégories.

#### 6.7 Salles

Les salles doivent comporter des tribunes ou des places assises en quantité suffisante.

### Article 7 : ARBITRAGE & LITIGES

#### 7.1 Les joueurs

- lors de la compétition seront amenés à arbitrer.
- en poule                      les gagnants
- en phase finale              les perdants

#### 7.2 Recommandations

- les arbitres désignés doivent se présenter rapidement à la table de marque
- l'arbitrage s'effectuera debout et seul (ou avec un responsable de son club en cas de difficulté)

#### 7.3 Litiges

En l'absence d'un Juge-arbitre, le responsable de la Commission Jeunes présent, délégué par le Comité Départemental Badminton Mayenne pourra intervenir lors de problèmes d'arbitrage ou pour avertir ou sanctionner un joueur (mauvais comportement sur le court).

Tout litige intervenant dans le cadre de l'application de ce règlement relève de la Commission Jeunes et de la Commission Arbitrage du Comité Départemental Badminton Mayenne.

### Article 8 : CLASSEMENT ET RÉSULTATS

#### 8.1 Procédure

Toutes les journées du Trophée départemental sont prises en compte pour le classement.

#### 8.2 Classement

Un classement individuel à l'issue de chaque journée sera établi selon les critères suivants

Les points attribués seront :

Vainqueurs	12 points
Finaliste	10 points
½ finalistes	08 points
¼ finalistes	4 points
1/8 finalistes	3 points
1/16 finalistes	2 points
Poule	1 point

### 8.3 Classement Espoir

Un classement Espoir sera également donné pour information, aux joueurs ayant évolué au moins deux fois à ce niveau.

### 8.4 Résultats

Seul les résultats Elite seront communiqués à la FFBA pour la prise en compte des classements individuels.

## **Article 9 : CAHIER DES CHARGES**

Ce cahier des charges représente une ligne de conduite à adopter par tous les clubs organisateurs. Son but principal est le bien être des joueurs et des accompagnateurs.

### 9.1 Obligations du Codep53 Badminton

- Tableaux validés minimum 2 jours avant la compétition
- Edition de tous les documents nécessaires à la compétition
- Vérification des accessoires suffisants (papiers/encre/volants)
- Présence d'au moins 1 membre du Codep53 Badminton

### 9.2 Table de marque

- 3 personnes du Club
- Table de marque dans un endroit tranquille (hors passage)
- Ordinateur Codep53 Badminton (Papiers et accessoires)
- Micro/Sono
- Un panneau ou emplacement pour affichage
- Un nombre équivalent de tablettes & stylo/terrain
- Scotch
- Rallonges électriques et multiprises
- Mise en place avant l'arrivée des joueurs (informatique et affichage)

### 9.3 Terrains

- Un nombre équivalent de classeurs à points avec supports/terrain (scores).
- Un numéro /terrain (visible de la table de marque)
- Un plot indicateur/terrain (3<sup>ème</sup> set)
- Un récipient pour volants usagés/terrain
- Installation des courts avant l'arrivée des joueurs
- Une surface de jeu propre
- Une délimitation de l'aire de jeu et gradin (cordages/Plots selon les possibilités de la salle)
- Des filets en bon état et des poteaux sécurisés

### 9.4 Environnement de la salle

- Des poubelles en nombre suffisant
- Un éclairage en bon état
- Une lumière du jour maîtrisée (obturation fenêtres et verrières)

### 9.5 Buvette

- Sandwich disponible en permanence
  - un sandwich au prix maximum de 1 €
  - une boisson au prix maximum de 1 €
  - Une tarification raisonnable pour l'ensemble des produits vendus
- Installation avant l'arrivée des joueurs.

## **Article 10 : ASSISTANCE MEDICALE**

10.1 Une trousse de secours remplie doit être à disposition sur le site de la compétition.

10.2 Un moyen de communication doit être à disposition pour prévenir les services médicaux.

## **Article 11 : APPLICATION DU PRÉSENT REGLEMENT**

Les organisateurs, les juges-arbitres de cette compétition et les dirigeants de Clubs participants s'engagent à respecter et faire respecter le présent règlement.

**Article 12 : FEUILLE D'INSCRIPTION**

Il est impératif d'utiliser l'imprimé type pour l'inscription des joueurs accompagné d'un chèque du total des inscriptions libellé à l'ordre de:

- Comité Départemental Badminton Mayenne